



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

terrorisme

Question au Gouvernement n° 3125

Texte de la question

ATTENTATS CONTRE DES GENDARMES

M. le président. La parole est à M. Pierre Menjucq, pour le groupe UDF.

M. Pierre Menjucq. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Dans la région de Pau, deux lâches attentats contre des gendarmes ont eu lieu en l'espace de dix jours, et ce, malgré le plan Vigipirate renforcé en vigueur depuis les événements du 11 septembre dernier. Il s'agit là d'actes terroristes dont le mouvement séparatiste basque ETA semble être à l'origine. La population, à juste raison, est très inquiète. Quant aux policiers et aux gendarmes, ils se sentent menacés et ont le sentiment d'être les cibles premières. Il est donc intolérable de laisser perdurer un tel climat sur notre territoire. Ma question est grave, monsieur le Premier ministre : que comptez-vous faire pour rendre plus efficace la lutte contre le terrorisme ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Alain Richard, ministre de la défense. Monsieur le député, vous appelez à juste titre l'attention de l'Assemblée sur les très graves blessures qu'ont subies successivement le gendarme Carrau puis le gendarme Larroudé alors qu'ils exerçaient leur mission avec courage et dévouement pour assurer la sécurité dans votre département.

Le gendarme Carrau, malgré les nombreuses balles qu'il a reçues, est pour sa part déjà sorti de la phase la plus grave des soins. M. le Premier ministre m'a fait part de son étonnement lorsqu'il a constaté que ce gendarme avait tenu à rester debout lors de sa visite vendredi soir au groupement des Pyrénées-Atlantiques pour assurer cette unité de son soutien. Le gendarme Larroudé, grièvement atteint, quant à lui, par dix projectiles, est encore en unité de soins intensifs et les médecins redoublent d'efforts pour le sauver.

Ces attentats portent la marque du terrorisme ou du grand banditisme. Ils rappellent, vous l'avez fort justement souligné, monsieur le député, la violence des attaques que des groupes de ce type mènent contre les représentants de la loi et contre les libertés dans notre pays. Mais ils montrent en même temps que l'action qui est menée par les forces de sécurité leur porte des coups décisifs.

Je peux vous assurer que la mobilisation des gendarmes et des policiers se poursuivra dans toute la région, et si nécessaire sur tout le territoire, au besoin en coopération avec nos partenaires espagnols, pour arrêter les auteurs de ces actes criminels. Je vous le dis, ils en répondront. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

Données clés

Auteur : [M. Pierre Menjucq](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3125

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 5 décembre 2001

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 5 décembre 2001